

## DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL 20 MAI 2022

N° 2022-07-01

L'an deux mille vingt-deux, le vingt mai à quatorze heures, le Bureau Syndical, régulièrement convoqué en date du treize mai deux mille vingt-deux, s'est réuni à Sahune, sous la Présidence de Nicole PELOUX.

### Nombre de délégués

En exercice : 27  
Présents (mini 9) : 13

### Nombre de voix

En exercice : 36  
Présentes : 16  
Exprimées par pouvoirs : 14  
**Total (mini 19) : 30**

**Quorum atteint**

### Délégué.es présents.es

#### **1 représentant du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes**

**(porteur de 2 voix)**  
Didier-Claude BLANC

#### **1 représentante du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur**

**(porteuse de 2 voix)**  
Agnès ROSSI

#### **1 représentant du Conseil départemental de la Drôme**

**(porteur de 2 voix)**  
Pierre COMBES

#### **11 représentants des communes, EPCI et villes-portes**

**(porteurs d'1 voix chacun)**

Sébastien BERNARD, Philippe CAHN, Jean-Christophe CAMP, Vincent JACQUEMART, Jean-Jacques MONPEYSSEN, Nicole PELOUX, Roland PEYRON, Pascale ROCHAS, Frédéric ROUX, Christelle RUYSSCHAERT

### Délégué.es excusé.es ayant donné pouvoir :

Danielle TOUCHE à Sébastien BERNARD, Nicolas DARAGON à Didier-Claude BLANC, Michel ROLLAND à Philippe CAHN, Jean-François PERILHOU à Jean-Christophe CAMP, Gilles CREMILLIEUX à Vincent JACQUEMART, Robert GARCIN à Nicole PELOUX, Lionel TARDY à Pascale ROCHAS, Claude AURIAS à Agnès ROSSI, Marlène MOURIER à Frédéric ROUX, Éric RICHARD à Christelle RUYSSCHAERT

### Délégué.es excusé.es

Laurent CHAREYRE, Corinne MOULIN, Gérard TENOUX, Yann TRACOL

\*\*\*\*\*

Le quorum étant atteint, Madame Nicole PELOUX déclare la séance ouverte à 14 heures.

Madame Agnès ROSSI est nommée secrétaire de séance.

## Objet : Gestion de la ressource en eau et développement local en espace rural – Candidature CIFRE et ouverture de poste

Montant des dépenses PnrBP	2022	2023	2024	2025
Fonctionnement	5 250 €	41 000 €	41 000 €	41 000 €
Investissement	0 €	0 €	0 €	0 €

Coût global prévisionnel	Dépenses	Recettes
	190 500 €	114 300 €

### Rapport :

La Présidente expose,

Lors de l'élaboration de la feuille de route du syndicat mixte de gestion du Parc 2022-2024, il a été partagé :

- Le caractère urgent et sensible d'une gestion partagée et équilibrée de la ressource en eau des Baronnies provençales accru par les effets du changement climatique sur le territoire ;
- Les grandes évolutions survenues depuis l'approbation de la charte concernant les compétences des collectivités dans le domaine de l'eau.

En déclinaison de la mission d'innovation et de laboratoire d'expérimentation que lui confie le code de l'environnement, le Parc s'engage avec Lionel Laslaz, vice-président du Conseil scientifique éthique et prospectif du parc et avec le soutien de certains partenaires le Parc dans une thèse « CIFRE <sup>1</sup> » visant à explorer les modalités optimales et partagées de la ressource en eau dans les Baronnies provençales.

Ce projet de thèse CIFRE s'inscrit dans un « projet eau » plus global sur lequel le Parc s'engage à investir des moyens significatifs :

- Outre le co-financement de la thèse via un contrat à durée déterminée de 36 mois ;
- des stagiaires de master 2 sur les trois années de réalisation de la thèse sur des sujets utiles et complémentaires à celle-ci (notamment sur le volet plus quantitatif et hydrologique) ;
- le recrutement d'un.e chargé.e de mission « eau ».

La doctorante élabore actuellement son dossier de candidature qui sera déposé auprès de l'ANRT à la fin du mois de mai. Afin de procéder à son recrutement à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2022, il convient donc de créer le poste adéquat en contrat de projet sur une période de 36 mois pouvant aller jusqu'à un temps complet. Les modalités d'organisation et quotités réelles de travail seront définies dans le cadre de la convention de collaboration avec son laboratoire de rattachement. Ses modalités de présence seront évolutives en fonction de l'avancement de sa thèse. Ces modalités opérationnelles seront définies dans son contrat de travail à l'automne 2022.

### Délibération

- ◆ Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment son article L.332-24 ;
- ◆ Vu la délibération n°2021-10-05 du 25 octobre 2021 relative à la création d'un poste de chargé.e de mission « eau » à temps non complet ;
- ◆ Considérant la charte et plus spécifiquement son orientation I.3 visant à préserver et partager durablement la ressource en eau ;
- ◆ Considérant l'approbation de la feuille de route 2022-2024 du syndicat mixte du Parc naturel régional lors du débat d'orientations budgétaires 2022, le 28 janvier 2022 et plus particulièrement son axe 2 visant à « Préparer demain : faire du Parc un acteur clé de l'anticipation, de la prospective et de l'innovation autour des enjeux de changement climatique et changements globaux », qui

<sup>1</sup> Conventions Industrielles de Formation par la REcherche



prévoit de sécuriser la ressource en eau pour les usages de la population en définissant le juste positionnement du Parc sur cette thématique auprès de ses partenaires.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau Syndical

- **Décide** de créer un emploi non permanent de projet "Thèse CIFRE - eau", de catégorie A, à temps complet, pour une durée prévisionnelle de 36 mois à compter de la date d'embauche, pour mener à bien le projet identifié suivant : « gestion de la ressource en eau et le développement local en espace rural ».

Et ce à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022.

Les modalités de mise en œuvre seront précisées dans la convention de collaboration avec le laboratoire EDYTEM.

- **Dit** que la rémunération sera au maximum afférente à l'indice brut terminal de la grille indiciaire des attachés territoriaux.
- **Dit** que les crédits sont inscrits au budget ;
- **Charge** la Présidente d'assurer, le cas échéant, la publicité de vacance de cet emploi auprès du centre de gestion.
- **Autorise** la Présidente à pourvoir cet emploi et à signer tout acte relatif à cet objet.
- **Décide** de modifier le poste ouvert, par délibération n°2021-10-05 susvisée, à temps non complet en un poste à temps complet (le reste sans changement) sous réserve des cofinancements qui seront obtenus sur le poste ;
- **Autorise** la Présidente à solliciter toute subvention et à signer tout acte relatif à cet objet.

Pour extrait certifié conforme  
Aux jour et an susdits

La Présidente  
Nicole PELOUX

